

annoncé que le solliciteur général répondrait à la Chambre. Je demanderais donc au ministre si l'enquête est terminée et quelle mesure il a prise pour réparer le tort causé par cette regrettable intrusion?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, pendant plusieurs semaines j'ai gardé sur moi une réponse que je destinais au député lorsqu'il voudrait connaître la suite de l'affaire, mais je ne l'ai pas ce matin.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Allmand:** Voici. Il y avait deux M. Desbiens dans le même immeuble, le père et le fils. Lorsque les agents sont venus pour inculper le fils pour possession de stupéfiants, on leur a indiqué l'appartement du père. Ils ont pénétré dans l'appartement avec un mandat, sont entrés dans la salle de bain; aussitôt qu'ils y ont vu la dame ils sont repartis. Les policiers ont quitté les lieux immédiatement. Il n'y a pas eu de voies de fait.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Allmand:** Ils ont présenté des excuses puis sont allés à l'appartement voisin où ils ont remis une citation au M. Desbiens qu'ils recherchaient.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, j'espère que le solliciteur n'est pas dans notre pays le représentant de la GRC ou de la justice. Il serait très facile de faire ressortir le côté amusant de l'affaire, mais en fait aucun mandat n'a été présenté. Les agents ne sont pas repartis, ils ont fouillé l'appartement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député s'engage dans un débat; il a la parole pour poser une question supplémentaire. Qu'il ait l'obligeance de la poser. Je demande aux députés de collaborer; nous n'avançons pas très vite, ce matin. Afin de permettre à plus de députés de poser des questions, j'ose espérer qu'on réduira le plus possible le nombre de supplémentaires.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai personnellement visité cet appartement peu après.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Bell:** Expliquez-vous.

**M. Peters:** La déclaration du ministre n'est pas exacte: l'appartement a été fouillé. On a fouillé tout ce qui était sur les lieux. Et il n'y avait aucun mandat. J'ai recueilli personnellement cette information. Je demande donc au ministre de réétudier l'affaire et d'ordonner une enquête sérieuse. Les droits d'un citoyen canadien ont été lésés. Une enquête démontrera qu'il faut prendre des mesures contre ces agents qui ont perquisitionné sans mandat dans cet appartement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, j'ai vérifié cette question à fond et un mandat a été lancé par un juge d'Ottawa. Lorsque les policiers se sont rendus à l'immeuble, qui doit être démolí prochainement dans le cadre de la rénovation

### Questions orales

urbaine, aucun nom n'était indiqué sur les portes ni dans l'entrée. Ils ont monté l'escalier et ont demandé à une dame, qui était M<sup>me</sup> Desbiens, la femme du fils, où se trouvait l'appartement. Ils ont pénétré dans l'appartement qu'elle leur a indiqué. Ils ont fouillé l'appartement, mais n'y ont trouvé personne. Ils ont ouvert une porte et surpris M<sup>me</sup> Desbiens, la mère, dans la salle de bains, se sont excusés et sont sortis. On leur a ensuite indiqué le bon appartement.

**M. Peters:** C'est faux et vous le savez.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Allmand:** Ils sont entrés et ont servi le mandat à la bonne personne. L'affaire est maintenant devant les tribunaux.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'accorderai la parole au député qui désire soulever la question de privilège. Le ministre a fait une déclaration. Le député de Temiskaming, en soulevant la question de privilège, a également fait une déclaration en faisant ressortir des faits qui diffèrent de ceux qu'a exposés le ministre. Le ministre a répété son exposé des faits. Il est manifestement nécessaire d'examiner la question, mais je ne crois réellement pas qu'on pourra résoudre la difficulté en échangeant des questions de privilège pendant la période des questions. Si le député de Timiskaming veut obtenir la parole pour soulever une question de privilège, je vais bien sûr la lui accorder. Mais j'espère que l'on pourra trouver un moyen de tirer la question au clair sans passer toute la période des questions à des questions de privilège.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, les faits exposés par le ministre ne sont pas exacts. J'y étais personnellement. Si le ministre veut que je lui prouve qu'il est peu honnête, je puis y être forcé, monsieur l'Orateur. Je soutiens que les noms figuraient sur un certain nombre de boîtes postales, à l'extérieur, dans le vestibule. Et les numéros sont inscrits très clairement en très gros chiffres sur la porte des appartements. Je sais ce que j'affirme, monsieur l'Orateur, et je demande que le ministre prenne cette question au sérieux, fasse une nouvelle enquête et s'assure de l'exactitude des faits.

● (1200)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que je ne devrais pas donner la parole au ministre. Nous avons entendu le même exposé deux fois de la part du ministre et du rapport du député. Il ne me semble pas nécessaire que l'un ou l'autre recommence une troisième fois. Le ministre invoque le Règlement.

**M. Allmand:** Tout simplement qu'il m'a traité de menteur. Je l'ai bien entendu dans mon écouteur. Je crois qu'il devrait retirer cette accusation. J'ai fait ma déclaration d'après des rapports qui m'avaient été remis. Tout comme lui, je n'ai pas vérifié cette affaire personnellement. Notre pays est très vaste et les policiers nombreux. Je n'accepte pas qu'il m'accuse de mensonge à la Chambre.